



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

UEM

Question écrite n° 39024

## Texte de la question

M. Gilles Carrez souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les effets auprès de nos concitoyens du passage à la monnaie unique. La volonté clairement proclamée par le Gouvernement en faveur de l'Union économique et monétaire doit à présent se manifester à travers un dispositif spécifique visant à sensibiliser nos compatriotes au passage à l'euro. L'introduction d'une nouvelle monnaie constitue toujours une révolution et l'expérience du passage de l'ancien au nouveau franc nous a démontré l'importance d'une préparation des esprits à l'utilisation d'un nouvel instrument monétaire. Plusieurs de nos partenaires européens ont déjà engagé des actions de promotion de la future monnaie européenne, financées par la commission européenne. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les opérations que le Gouvernement entend déployer afin, d'une part, de promouvoir l'euro auprès des Français, d'autre part de les convaincre des bénéfices que l'on est en droit d'en percevoir et enfin de les informer des différentes étapes de son introduction.

## Texte de la réponse

Le Conseil européen de Madrid des 15 et 16 décembre 1995 a défini le processus et le scénario de transition en vue de l'adoption de la monnaie unique. Lors du conseil des ministres du 31 janvier 1996, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un dispositif d'information, d'explication et de préparation du passage à la monnaie unique et notamment : 1/ la création d'une « Mission Euro », sous la responsabilité du ministre de l'économie et des finances, qui a pour but de favoriser le passage harmonieux de l'ensemble des administrations publiques à l'euro. Cette « Mission Euro » poursuit les travaux de préparation déjà engagés au sein du ministère de l'économie et des finances et assure le secrétariat interministeriel de la préparation de l'ensemble des administrations publiques au passage à l'euro ; 2/ la préparation d'un plan de communication sur six ans destiné à informer l'ensemble des utilisateurs de l'euro ainsi que la création d'un « observatoire de l'euro » destiné à suivre périodiquement l'état de l'opinion. Le conseil des ministres du 30 octobre 1996 a approuvé le plan de communication qui prévoit : 1/ une information concrète et pédagogique répondant aux besoins révélés par « l'observatoire de l'euro ». Elle est destinée bien entendu au grand public et aux relais, mais des actions spécifiques auprès des publics fragiles (personnes âgées et défavorisées, malvoyants...) seront engagées durant tout le processus de passage afin qu'aucune catégorie sociale ne se sente désemparée face à cette importante mutation ; 2/ l'appui des relais proches du citoyen (élus, relais administratifs, professionnels et consulaires, réseaux bancaires, entreprises...) pour toucher l'ensemble des publics et créer une dynamique en faveur de l'euro ; 3/ la délivrance d'une information en plusieurs phases successives et cohérentes, articulées autour des étapes du calendrier de passage de l'euro. Ces différentes phases auront pour but d'expliquer d'abord les modalités concrètes du passage à l'euro, dans le cadre notamment du dialogue national pour l'Europe, puis de présenter les bénéfices économiques et sociaux lorsque les pays participants auront été choisis début 1998. Lorsque les parités auront été fixées irrévocablement le 1er janvier 1999 pourra commencer la campagne d'explication sur la conversion du franc à l'euro, destinée à favoriser la constitution d'une nouvelle échelle de valeurs et préparer l'introduction des pièces et des billets en euro le 1er janvier 2002 au plus tard. Par ailleurs, il a été décidé de créer un Comité national de l'euro. Présidé par le ministre de l'économie et des

finances, le Comité national de l'euro sera un large forum de réflexion, de concertation et de coordination des initiatives publiques et privées sur le passage à la monnaie unique. Cette instance réunira les représentants de toutes les forces vives concernées en France : élus, entreprises financières, entreprises industrielles, entreprises de services, PME/PMI, professions libérales, artisans et commerçants, secteur agricole, organismes en charge de la protection sociale, syndicats, Banque de France, administrations, associations de consommateurs, d'épargnants, organismes consulaires, associations représentatives des catégories sociales les plus fragiles, personnalités qualifiées... La préparation du passage à la monnaie unique se poursuit méthodiquement et avec dynamisme. Tous les efforts sont engagés afin que chacun de nos concitoyens soit au rendez-vous de l'euro.

## Données clés

**Auteur :** [M. Carrez Gilles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39024

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 1996, page 2668

**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6739